

Enquête publique sur la 1^{ère} phase opérationnelle de la phase 1 de la ZAC Portes du Vercors se situant sur Fontaine

Sassenage, le 20/02/2020

Chronologie succincte

2013 : Approbation de la ZAC par la Métropole

Périmètre : 96 ha sur les communes de Fontaine et Sassenage pour la réalisation de 2500 logements, ainsi que des zones commerciale et de loisirs.

Avril 2015 : Sassenage tombe sous le coup du PGRI.

2017 : Une autre demande d'autorisation « loi sur l'eau et espèces protégées » soumis à enquête publique fait l'objet d'un avis défavorable de la part du commissaire enquêteur.

2018 : Les cartes de risques montrent une grande disparité entre Fontaine (faible à moyen) et Sassenage (fort à très fort).

Mi-2019 : Il ressort de l'enquête publique sur le PLUI Métropole qu'il est demandé la suppression pure et simple du projet des portes du Vercors sur Sassenage.

Décembre 2019 : Le PLUI demandant la suppression du projet sur Sassenage est validé,

Janvier-février 2020 : Enquête publique sur Fontaine et Sassenage pour autoriser ou non la réalisation de la première tranche opérationnelle sur Fontaine de la phase 1.

Constats et analyse

Force est de constater que ce projet est flou depuis le début. Les enjeux sont mal définis et le processus démocratique de concertation est quasi inexistant.

En ce qui concerne plus spécifiquement Sassenage, la cause était entendue depuis 2017, voire 2015.

Les attermoissements de la Métro sur la création d'une ZE afin de contourner les obligations PPRI Drac n'y changeront strictement rien.

Une ZE n'empêchera jamais la rupture des digues et l'inondation de la plaine sassenageoise, avec les conséquences dramatiques, notamment humaines, que l'on peut craindre.

Les élus de Sassenage ne peuvent ni ne veulent prendre un tel risque pour leurs administrés.

Et je ne parle pas des effets néfastes pour l'environnement, en ces temps où l'action durable et écologique est plus que jamais indispensable.

Quid en effet :

- de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques
- des déplacements
- des stationnements

Et, plus sensible encore, quid de la maintenance des pipe-lines de produits inflammables et explosifs qui traversent Fontaine, mais aussi Sassenage dans la plaine ?

Qui va s'en occuper et comment ?

Des emprises sont-elles prévues afin que cette maintenance puisse être menée à bien dans le respect des droits de chacun et dans le souci de la sécurité de tous ?

Dernière chose, le financement.

Là aussi, on assiste depuis des années à une valse-hésitation permanente de la métropole sur le « pacte financier », que ce soit sur le financement du déficit, qu'on ne connaît encore pas à ce jour, par le versement des communes d'une partie de leurs rentrées fiscales ou bien encore de la répartition de la taxe d'aménagement. Car les services et les charges consécutives à une urbanisation de cette importance incomberont aux communes et impacteront leurs budgets pour de nombreuses années...

Conclusion

Concernant cette tranche opérationnelle de la phase 1 sur Fontaine, cela concerne en premier lieu la ville et ses élus, mais l'impact sur Sassenage est certain.

Aujourd'hui, le projet des Portes du Vercors sur la commune de Sassenage doit être purement et simplement annulé.

La ville de Sassenage doit retrouver la maîtrise de son sol par une réduction du périmètre de cette ZAC à la seule ville de Fontaine, et ceci le plus vite possible.

Et, bien sûr, la phase opérationnelle de la phase 1 sur Fontaine doit être appréciée en tenant compte du PPRI Drac, qui semble durcir encore les règles de sécurité dans la plaine.

Jérôme MERLE
35, rue de la République
38360 - SASSENAGE

